DEC131783DAJ

Décision donnant délégation de signature ponctuelle à M. Xavier Inglebert, directeur général délégué aux ressources

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°100078DAJ du 12 mars 2010 portant nomination de M. Xavier Inglebert aux fonctions de directeur délégué aux ressources ;

Vu le projet de convention du site lorrain 2013-2017 entre l'Université de Lorraine, l'Institut National de Recherche Agronomique (INRA), l'Institut National de Recherche en Informatique et Agronomique (INRIA), l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (INSERM), le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Nancy et le CNRS,

DECIDE:

Art. 1. – Délégation est donnée à Monsieur Xavier Inglebert, directeur général délégué aux ressources, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, la convention du site lorrain entre l'Université de Lorraine, l'INRA, l'INRIA, l'INSERM, le CHU de Nancy et le CNRS.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 29 mai 2013

Alain Fuchs



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie 3, rue Michel-Ange 75794 Paris cedex 16

E 01 44 96 40 00